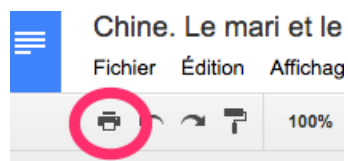


Modèle de lettre - Un ancien enfant soldat a été acquitté mais est toujours emprisonné

Comment utiliser ce modèle de lettre ?

Envoi par courrier

- Imprimez tout ou partie des pages de ce document. Les lettres commencent en page 2. Utilisez pour cela la fonction "imprimer" intégrée à ce document (voir image ci-dessous). Sans cela, des indications sur la source de votre document seront imprimées en haut et en bas de vos lettres.



- Datez et signez votre lettre.
- Envoyez en fonction des adresses communiquées dans l'action.

Envoi par Email ou par fax

- Copiez/collez tout ou partie des pages de ce modèle dans un mail.
- Envoyer en fonction des adresses et numéros de fax communiquées dans l'action.

[RETOUR L'ACTION >](#)



U Win Myint
President's Office, Office No. 18
Nay Pyi Taw
République de l'Union du Myanmar

Monsieur le Président,

Malgré un acquittement, Aung Ko Htwe est toujours détenu à la prison d'Insein, à Yangon, où il purge plusieurs peines d'emprisonnement d'une durée totale de deux ans et demi. Il est détenu dans cet établissement depuis son arrestation le 18 août 2017 pour une interview qu'il avait donnée à un média, dans laquelle il décrivait ce qu'il avait vécu en tant qu'enfant soldat, expliquant notamment que l'armée l'avait enlevé et enrôlé de force quand il avait 13 ans. Il a été inculpé au titre de l'article 505(b) du Code pénal du Myanmar. Il a également été condamné à six mois d'emprisonnement en février 2018 après avoir critiqué le juge présidant son procès. Lors d'une audience, il a déclaré qu'il ne faisait pas confiance au système judiciaire et refusé de participer davantage à la procédure.

Je vous demande instamment, Monsieur le Président, de faire libérer immédiatement et sans condition Aung Ko Htwe, d'annuler toutes les condamnations pour lesquelles il a été emprisonné, car il est puni uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits fondamentaux et de faire abroger ou modifier toutes les lois – notamment l'article 505(b) du Code pénal – qui criminalisent l'exercice du droit fondamental à la liberté d'expression.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à ma demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.



Lt. Gen. Kyaw Swe
Office No. 10,
Nay Pyi Taw
République de l'Union du Myanmar

Monsieur le Ministre,

Malgré un acquittement, Aung Ko Htwe est toujours détenu à la prison d'Insein, à Yangon, où il purge plusieurs peines d'emprisonnement d'une durée totale de deux ans et demi. Il est détenu dans cet établissement depuis son arrestation le 18 août 2017 pour une interview qu'il avait donnée à un média, dans laquelle il décrivait ce qu'il avait vécu en tant qu'enfant soldat, expliquant notamment que l'armée l'avait enlevé et enrôlé de force quand il avait 13 ans. Il a été inculpé au titre de l'article 505(b) du Code pénal du Myanmar. Il a également été condamné à six mois d'emprisonnement en février 2018 après avoir critiqué le juge présidant son procès. Lors d'une audience, il a déclaré qu'il ne faisait pas confiance au système judiciaire et refusé de participer davantage à la procédure.

Je vous demande instamment, Monsieur le Ministre, de faire libérer immédiatement et sans condition Aung Ko Htwe, d'annuler toutes les condamnations pour lesquelles il a été emprisonné, car il est puni uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits fondamentaux et de faire abroger ou modifier toutes les lois – notamment l'article 505(b) du Code pénal – qui criminalisent l'exercice du droit fondamental à la liberté d'expression.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à ma demande et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.